

## **QUI SOMMES NOUS ?**

### **1. Introduction.**

Le Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda (RDR) est un Parti politique constitué de membres résolus à mener une compétition démocratique pour prendre le pouvoir, en vue d'instaurer un système de gouvernance dans un Etat de droit qui permette à tout rwandais, sans exclusion aucune, de jouir pleinement de ses droits et de ses libertés tout en s'acquittant pleinement de ses devoirs et ses responsabilités. Le RDR veut que le Rwanda soit une société démocratique et libre, juste et socialement équitable, une société dans laquelle l'égalité des chances pour tous les citoyens est une réalité, une société où la citoyenneté prime sur l'origine ethnique ou régionale, où chaque citoyen choisit librement d'adhérer ou non à une organisation, où les partis politiques et les alliances politiques se forment librement et exercent leurs activités sans aucune entrave pour exposer leurs projets de société au peuple rwandais.

Le RDR veut que le Rwanda soit un Etat souverain et indépendant qui tienne compte et respecte les intérêts réciproques des partenaires, veille à soigner les relations de bon voisinage, à respecter l'intangibilité des frontières des pays voisins et à s'engager dans un pacte de stabilité de la région pour favoriser la paix, la sécurité et le développement.

C'est autour de ces lignes maîtresses que le RDR a bâti son projet de société (<http://www.rdrwanda.org>) et souhaite recevoir du peuple rwandais le mandat pour le mettre en exécution. Le RDR veut dans quelques lignes donner les orientations sur la manière dont il entend politiquement résoudre les problèmes prioritaires de développement socio-économique et culturel qui se posent au Rwanda, à savoir : la gestion du pouvoir politique ; la lutte contre la pauvreté et la création de l'emploi ; les mécanismes pour garantir l'enseignement primaire gratuit, et faire accéder le plus grand nombre d'enfants à l'enseignement secondaire et supérieur de standard international; garantir la santé de base et une justice équitable et impartiale pour tous.

### **2. L'A.B.C. DU PROGRAMME POLITIQUE DU RDR**

2.1. La gestion du pouvoir politique La crise politique rwandaise ne date pas de 1990, elle se place bien avant la révolution de 1959, qui abouti à l'abolition de la féodalité monarchique qui avait institutionnalisé l'inégalité basée sur les ethnies en système de gouvernance. Après cette révolution sociale, les nouveaux régimes ont sombré dans un déviationnisme qui a basculé la gouvernance du pays sous différentes formes d'exclusion notamment l'ethnisme et le régionalisme.

Les Communautés Hutu, Tutsi et Twa sont une réalité politique et historique au Rwanda. Nier leur existence c'est jouer la politique de l'autruche qui conduit même au négationisme proprement dit du génocide rwandais. L'antagonisme entre ces groupes sociaux, devenus par abus de langage des ethnies, a été accentué par une mauvaise gouvernance qui a privé aux uns et aux autres leurs

droits politiques, économiques et socio-culturels inaliénables. La nature de la question Hutu-Tutsi, principaux protagonistes de la lutte pour le pouvoir au Rwanda, est donc politique et ne peut être résolu que par une instauration sans détour d'une vraie démocratisation de la société rwandaise. Le RDR a donc choisi la voie sociale-démocrate pour résoudre la problématique de la gouvernance du Rwanda.

Les rwandais n'ont besoin d'autre réconciliation que d'avoir une démocratie pluraliste sous-tendant un Etat de droit. La solution aux problèmes rwandais exige un dialogue entre les différentes composantes de la société pour qu'ils se mettent d'accord sur un meilleur système de gouvernance et les règles de la gestion du pouvoir politique en établissant des arrangements constitutionnels et institutionnels qui sécurisent et rassurent tout un chacun. Ce processus devrait aboutir au renouveau démocratique d'un peuple réconcilié où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les individus se reconnaissent d'abord autour des idées politiques ou autres qu'ils partagent et non sur base de l'ethnicité.

Le RDR se fixe comme premier objectif l'instauration de la démocratie basée sur un mode de scrutin avec représentation proportionnelle pour que le pourcentage du nombre de députés de chaque parti dans la première chambre du Parlement corresponde effectivement au pourcentage de voix récoltées par chaque parti politique lors des élections parlementaires. Il garantit aussi la représentativité des minorités par des représentants choisis librement par les différents groupes sociaux et politiques notamment dans la deuxième chambre du Parlement. C'est pour cette raison que le RDR veillera à mettre en place différents mécanismes dans les différents leviers du pouvoir pour que toutes les composantes de la société rwandaise soient sécurisées. Le RDR soutient sans réserve la tenue du dialogue rwandais hautement inclusif pour que les rwandais discutent et se mettent d'accord sur ces mécanismes. Le RDR établira en plus un pouvoir politique décentralisé qui permettra aux collectivités locales de participer effectivement aux décisions politiques et pour orienter les programmes de développement répondant à leurs vrais problèmes et à leurs aspirations spécifiques.

Parmi les mesures d'accompagnement de cette politique, le RDR institutionnalisera la reconnaissance de l'opposition, mettra en place un système judiciaire indépendant et protégera une presse libre sans entrave aucune. 2.2. La lutte contre la pauvreté et la création de l'emploi

La pauvreté est source d'insécurité et d'instabilité. La violence persistante dans la société rwandaise est souvent le reflet du marasme économique et des frustrations accumulées dans une population économiquement marginalisée. Cette marginalisation est elle-même consécutive d'une mauvaise gouvernance et corollaire d'une politique discriminatoire dans l'accès aux ressources naturelles et financières.

Pour le sortir du marasme économique et de la misère qui l'accable depuis les années 90, le RDR veut baser sa politique sur un développement national harmonieux appuyé sur une dynamique de développement rural.

Pour éviter l'exode rural suicidaire pour la sécurité et la stabilité, le RDR entend relancer l'économie rwandaise par l'appui aux agriculteurs-éleveurs qui constituent plus de 95 % de la population. C'est en accroissant leur pouvoir d'achat que se développeront également les secteurs secondaire et tertiaire. Le développement des services sociaux et culturels dans le milieu rural doit aller de pair avec la sécurité de revenu dans le milieu rural. La monétarisation de l'agriculture rwandaise passe par un choix judicieux de développement des filières qui seront le moteur du développement industriel et des services. La monétarisation du milieu rural passe également par la généralisation des projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le milieu rural.

Pour favoriser les investissements et le développement équitable, le RDR mettra en place une politique de légalisation et de promotion de l'exploitation des zones franches, un code d'investissement qui favorise le développement du secteur privé, un contrôle rigoureux des finances publiques, la lutte contre la confiscation du patrimoine national par quelques oligarchies et la lutte contre la corruption.

### 2.3. Les mécanismes pour garantir le droit à l'éducation

La scolarisation est un instrument d'émancipation sociale et de justice. C'est pourquoi pour atteindre un développement harmonieux et pour maintenir une bonne cohésion sociale, il faut offrir une égalité des chances aux familles socialement défavorisées. Le RDR entend mettre en place un système de formation de standard international et qui répond progressivement aux différents besoins des programmes de développement sectoriel. Parmi les secteurs prioritaires se trouvent l'agriculture et l'agro-industrie, l'enseignement, la santé et la justice.

L'enseignement primaire sera gratuit. Les parents contribueront à la généralisation de l'enseignement en participant à la construction des écoles, notamment en fournissant les matériaux locaux et la main d'œuvre non spécialisée. Les écoles secondaires seront sous la responsabilité ou sous la supervision des autorités préfectorales/provinciales. Des comités des parents participeront à tous les niveaux à la bonne gestion des écoles primaires et secondaires. Le RDR s'engage à fournir le matériel didactique, le personnel qualifié et mettra en place des systèmes d'assistance et de subsides aux enfants les plus démunis.

L'enseignement technologique spécialisé, l'enseignement supérieur et universitaire seront du ressort national. Des bourses d'excellence et des crédits formation seront octroyés pour augmenter l'accès à ces niveaux d'études.

#### **2.4. Garantir la santé de base à tous**

La bonne santé est à la base de la productivité professionnelle et intellectuelle. Le RDR s'engage au développement des infrastructures nécessaires, leur équipement et à rendre disponible le personnel qualifié pour rapprocher les soins primaires de la population. Il mettra aussi sur pied des mécanismes de financement de nature à rendre les soins primaires de base financièrement accessible à la population. Le programme de formation sur le planning familial est prioritaire pour juguler l'explosion démographique.

#### **2.5. Une justice équitable et impartiale pour tous**

Le RDR s'engage à éradiquer toute forme d'impunité en instaurant un système judiciaire indépendant et opérationnel. Sans une justice impartiale et équitable, aucune démocratie, aucune réconciliation n'est possible. C'est pourquoi le RDR favorisera tout mécanisme qui peut amener toutes les composantes de la société rwandaise à dialoguer, à se dire la vérité et à chercher les remèdes aux problèmes qui les séparent.

Le RDR s'engage à traduire devant la justice tous les responsables des crimes de génocides, des crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et autres crimes, indépendamment de leur origine ethnique, de leur statut social ou de leurs fonctions.

La justice doit être le thermomètre de la démocratie et du respect des droits et des libertés de la personne humaine.

#### **2.6. Coopération internationale.**

Le RDR reconnaît ne pouvoir réaliser son programme politique sans la participation des pays amis. C'est pour cette raison que le RDR soutiendra tout effort de développement sous-régional intégré dans des sous-ensembles économiques. Dans cette même logique, le RDR s'engagera résolument dans les processus de paix et de sécurité en cours pour sécuriser non seulement les rwandais, mais aussi les voisins et les investisseurs étrangers

Le RDR développera un partenariat avec des pays amis ayant une convergence d'intérêts et qui contribueront à l'essor économique du Rwanda. L'assistance technique en matière d'éducation, de santé, de justice et de formation aux droits de l'homme seront des domaines privilégiés.

**Victoire Ingabire Umuhiza**

**Présidente du RDR**

**3 Avril 2005**